

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMENS

Cycle	2025-2026/2
Titre	CE1D
Matière	Langues modernes

Direction des jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurysdusecondaire@cfwb.be
<https://jurys.cfwb.be/jurys-secondaires/>

I. Informations générales

●●● Titre visé et type d'enseignement

Certificat d'enseignement secondaire du 1^{er} degré (CE1D).

●●● Identification de la matière

Intitulé de la matière : Langues modernes.

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>

↗ **Numéro du programme** : 501/2020/240

↗ **Lien** :

🔗 : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/501-2020-240.pdf>

●●● Contenu des examens

L'évaluation est articulée autour de 5 compétences : la compréhension à l'audition, la compréhension à la lecture, l'expression écrite, l'expression orale en interaction (EOEI) et l'expression orale sans interaction (EOSI).

Niveau attendu par compétence

Le référentiel *Socles de compétences* a la particularité d'intégrer le Cadre Européen de Référence pour les langues. Celui-ci a été conçu dans l'objectif de fournir une base transparente, cohérente et aussi exhaustive que possible pour l'élaboration de programmes de langues ainsi que pour l'évaluation des compétences en langues étrangères.

¹ Article 10 du décret du 27/10/2016 portant sur l'organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

L'évaluation du CE1D en langues est « étalonnée » au niveau A2-. Le référentiel en précise les attendus, compétence par compétence :

Tâches de réception :

- **Écouter pour (s') informer et/ou (faire) agir** : comprendre des informations/instructions essentielles dans un message oral court, simple et clair.
- **Lire pour (s') informer et/ou (faire) agir** : comprendre des informations/instructions essentielles dans un message écrit court, simple et clair.

Tâches de production :

- **Parler sans interaction pour (s') informer et/ou (faire) agir** : productions orales courtes et simples qui s'inscrivent dans des situations familières prévisibles et peuvent contenir un certain nombre d'erreurs élémentaires.
- **Parler en interaction pour (s') informer et/ou (faire) agir** : productions orales courtes et simples qui s'inscrivent dans des situations familières prévisibles et peuvent contenir un certain nombre d'erreurs élémentaires. A ce stade de l'apprentissage des langues, l'interlocuteur se montre spontanément bienveillant.
- **Ecrire pour (s') informer et/ou (faire) agir** : productions écrites courtes et simples qui s'inscrivent dans des situations familières prévisibles et peuvent contenir un certain nombre d'erreurs élémentaires.

Au niveau A2-, la structure de référence est la phrase simple.

II. Organisation des examens

●●● Modalités de passation

L'évaluation comprendra :

- un examen écrit fixé le vendredi 19 juin 2026.
- un examen oral fixé entre les vendredi 19 et 26 juin 2026.



Si vous êtes absent à l'un de ces examens, vous obtiendrez automatiquement la note de 0/20 en Langues modernes au terme du cycle.

Examen écrit

La durée de passation de l'**examen écrit** est fixée à 150 minutes effectives qui sont réparties en 2 blocs, entrecoupés d'une pause : le 1^{er} de 100 minutes pour la compréhension à l'audition et la compréhension à la lecture et le 2^e de 50 minutes pour l'expression écrite.

⚠ L'examen écrit débute par la compréhension à l'audition. Il est donc impératif que chaque candidat se présente au poste de prise de présence au plus tard 15 minutes avant l'heure du début de l'examen. Tout retard entraînera un refus d'accès à la salle afin de ne pas perturber l'écoute des autres candidats.

L'expression écrite consiste en la rédaction de 2 textes d'environ 60 mots chacun.

A l'instar des tests internationaux évaluant ce niveau de l'apprentissage (A2-), l'usage du dictionnaire, quelle que soit sa forme, est interdit.

Examen oral

Les candidats seront **convoqués** à l'**examen oral** peu après la fin du traitement des inscriptions aux examens du cycle. Ils recevront un email de convocation et leur horaire de passage sera communiqué sur le site internet des jurys, dans l'horaire des examens du CE1D, via leur numéro de matricule.

La durée de passation de l'expression orale est fixée à 5 minutes par candidat (2 ou 3 minutes supplémentaires peuvent être nécessaires pour les contingences organisationnelles).

Ce moment s'articulera en deux temps : un monologue du candidat et une interaction examinateur-candidat. Le candidat tire au sort une fiche. Celle-ci reprend sous un

même contexte les deux tâches (EOSI puis EOEI), qui portent sur des champs thématiques différents. Le candidat commence par la partie sans interaction. À la fin et en réaction à cette partie sans interaction, l'examineur entame un dialogue avec le candidat.

Une préparation d'une dizaine de minutes est à prévoir pour chaque candidat. Ce temps de préparation coïncidera avec la présentation du candidat précédent, la gestion des démarches d'évaluation par l'examineur et l'accueil du candidat suivant.

●●● Matériel

Matériel requis : matériel de base d'écriture, pochette ou trousse plastique transparente.

Matériel refusé : feuilles de brouillon personnelles et notes, dictionnaire, correcteur (tipp-ex,...), pochette ou trousse non transparente, ...

Les GSM, montres connectables ou tout autre objet connectable sont éteints et laissés dans votre sac. Ils ne peuvent ni être visibles ni être portés sur vous pendant l'examen. Le non-respect de cette règle entraîne immédiatement l'exclusion et l'annulation de l'épreuve en cours. La même sanction est appliquée si un GSM ou tout autre objet connectable se met à sonner.



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'examen car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'examen, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'examen aux candidats par une tierce personne.

III. Evaluation

●●● Pondération

- 30 % pour l'expression orale
- 30 % pour la compréhension à l'audition
- 20 % pour l'expression écrite
- 20% pour la compréhension à la lecture

Les grilles d'évaluation sont disponibles sur www.enseignement.be/ce1d.